



Savoir utiliser en sécurité et entretenir un outil à moteur 2 temps (tronçonneuse et débroussailleuse) NIVEAU 1 - 1 jour

L'usage de petits outils à moteur 2 temps est courant sur une exploitation mais souvent sans aucune formation que ce soit sur l'entretien et la petite maintenance ou même leur utilisation en toute sécurité. De plus, le poste « *mécanique et entretien des outils* » sur la ferme est un poste clef et parfois coûteux.

L'enjeu est donc de :

- gagner en autonomie pour réparer les petites pannes courantes sur la débroussailleuse et/ou la tronçonneuse;
- se familiariser avec ces outils, et apprendre les bons gestes dans l'usage et pour sa sécurité.

Au programme:

- Comprendre le fonctionnement d'un moteur 2 temps.
- Savoir diagnostiquer les pannes courantes sur une tronçonneuse et/ou une débroussailleuse.
- Être capable de réaliser l'entretien et les réparations les plus courantes.
- Apprendre à bien utiliser, en toute sécurité, une débroussailleuse et une tronçonneuse et à identifier les dangers potentiels

Intervenants:

Fabien LATAPIE, Diplômé en BTS Forestier, 25 ans d'expérience en tant que forestier et formation régulière de stagiaires adultes

Laetitia BRUSAUD, animatrice ADEAR 65



Lundi 26 février 2024



Banios (65200) à la ferme de Cécile et François AUBAULT au Cami deth Bernet



9h30-12h30
13h30-17h30



Repas partagés le midi. Prévoir un pique-nique



Chef.fe.s d'exploitation
Cotisant.e.s solidaires
Porteurs de projet



175€ pris en charge par VIVEA pour les contributeurs à jour du paiement de leur cotisation (Enveloppe annuelle /cotisant Vivéa de 3000€)

90€ pour les non Vivéa (payable en plusieurs fois; petits budgets nous contacter)

BULLETIN D'INSCRIPTION

Savoir utiliser en sécurité et entretenir un outil à moteur 2 temps

DATE : Lundi 26 février 2024
NOM :
PRÉNOM :
ENTREPRISE :
ADRESSE :
.....
CP :
COMMUNE :
TÉLÉPHONE :
EMAIL :
DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA):
.....

PRÉCISION SUR VOTRE STATUT :

- Chef/cheffe d'exploitation
- Cotisant/cotisante solidaire
- Porteur/porteuse de projet
- Autre, précisez:

Votre niveau: Débutant, Moyen, Confirmé
(barrer les mentions inutiles)
.....
.....

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION :

Quelles sont les pratiques et expériences que vous souhaitez acquérir?
.....
.....

Prévoir votre outil et votre tenue de sécurité: gants, pantalon, chaussures, casque, lunettes

J'autorise l'ADEAR 65 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage

J'ai pris connaissance des conditions Générales.

Fait à:

Le:

Signature :

INSCRIPTION :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription à l'adresse suivante:



ADEAR65
21 rue des Thermes
65200 Bagnères de Bigorre

Pour plus de renseignements:
confadear65@orange.fr
05 62 95 30 29
06 07 26 81 89



ORGANISME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité: 73650071265

COÛT ET PRISE EN CHARGE : L'adhésion à l'association sera demandée le jour de la formation (30€/an). Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires. Prévoir votre matériel et votre tenue de sécurité complète.

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs/agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants/cotisantes solidaires et personnes en démarche d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fonds de formation. S'il reste des places, les porteurs/porteuses de projet non éligible à Vivéa peuvent participer..
- Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage sont communiquées aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation
- En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être changées.
- Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant ou que les conditions météorologiques l'imposent.
- En cas d'annulation de la part du stagiaire moins de 48h avant le début de la formation, hors cas de force majeure, nous nous réservons le droit de ne pas vous mettre comme prioritaire sur une prochaine formation organisée par l'ADEAR65.

Crédit d'impôt : si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation, vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

Une attestation de participation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.

Mode d'évaluation : Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale

Ne pas jeter sur la voie publique